

Accueil sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi (en temps scolaire, le mercredi, priorité est donnée aux demandes concernant les mineurs).

Veillez téléphoner au secrétariat de la mairie lorsque vous êtes en possession de toutes les pièces nécessaires Tél. : 04.74.29.31.62.

Les documents demandés doivent être présentés en originaux.

Les services de la préfecture de l'Isère étant les seuls habilités à instruire votre dossier, nous pourrions être amenés à vous contacter dans l'hypothèse où un complément d'information leur serait nécessaire. Les délais de délivrance sont variables d'une période à l'autre de l'année.

PERSONNE MAJEURE la présence du demandeur est obligatoire

➤ PREMIERE DEMANDE

Si vous possédez une carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans	En l'absence de carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans
2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé	2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé
Justificatif du domicile récent	Justificatif du domicile récent
Carte d'identité sécurisée (plastifiée) ☞ Noter la date et le lieu de naissance des parents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, ➤ La carte d'identité même périmée ou à défaut une pièce officielle avec photographie, ➤ Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).
Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un nom d'usage (nom de l'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un nom d'usage (nom de l'époux, nom de l'autre parent)

Coût : 86 € en timbres fiscaux : à se procurer dans un bureau de tabac ou au Trésor Public

➤ RENOUELEMENT

Si l'ancien passeport est valide (ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans
2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé	2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé
Justificatif du domicile récent	Justificatif du domicile récent
Ancien passeport ☞ Noter la date et le lieu de naissance des parents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte d'identité sécurisée (plastifiée) ☞ Noter la date et le lieu de naissance des parents ➤ Ou si vous n'en possédez pas : un justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, ➤ La carte d'identité même périmée ou à défaut une pièce officielle avec photographie, ➤ Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).
	Ancien passeport
Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un <u>nom d'usage</u> (nom de l'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un <u>nom d'usage</u> (nom de l'époux, nom de l'autre parent)

Coût : 86 € en timbres fiscaux : à se procurer dans un bureau de tabac ou au Trésor Public

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE L'ANCIEN PASSEPORT

- Original de la déclaration de vol : établie par la Police ou la gendarmerie
- Déclaration de perte : établie à la mairie lors du dépôt de dossier

PARTICULARITES

- Si personne majeure hébergée par un tiers :
 - 1 attestation d'hébergement établie sur papier libre par la personne qui héberge
 - 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de la personne qui héberge
- Personne née à l'étranger : l'extrait d'acte de naissance est à demander au Service Central à Nantes par Internet sur le site : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Dans certains cas le passeport est gratuit (changement d'adresse, erreur de l'administration, changement d'état civil, passeport n'ayant plus de page vierge, renouvellement d'un passeport non électronique établi entre le 26.10.2005 et le 3 mai 2006 en vue d'un voyage aux Etats-Unis...). **Il vous appartient de vérifier auprès de nos services au moment de la prise de rendez-vous si vous ressortez d'un cas de passeport gratuit afin de ne pas acheter inutilement un timbre fiscal.**

PERSONNE MINEURE La présence de l'enfant et du représentant légal est obligatoire lors de la demande et lors de la remise du passeport

➤ PREMIERE DEMANDE

Si l'enfant possède une carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans	Si l'enfant ne possède pas de carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans
2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé	2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé
Justificatif du domicile récent du parent	Justificatif du domicile récent du parent
Justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).	Justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).
Carte d'identité de l'enfant	
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent

Coût : 17 € en timbres fiscaux pour un mineur de moins de 15 ans,
42 € en timbres fiscaux pour un mineur de 15 ans à 18 ans
à se procurer dans un bureau de tabac ou au Trésor Public

➤ RENOUELEMENT

Si l'ancien passeport est valide (ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans
2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé	2 photographies d'identité couleur récentes & identiques à établir chez un photographe ou photomaton agréé
Justificatif du domicile récent du parent	Justificatif du domicile récent du parent
Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).	Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).
Ancien passeport	Ancien passeport
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent

Coût : 17 € en timbres fiscaux pour un mineur de moins de 15 ans,
42 € en timbres fiscaux pour un mineur de 15 ans à 18 ans
à se procurer dans un bureau de tabac ou au Trésor Public

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE L'ANCIEN PASSEPORT

- Original de la déclaration de vol : établie par la Police ou la gendarmerie
- Déclaration de perte : établie à la mairie lors du dépôt de dossier

PARTICULARITES

- Si les parents de l'enfant sont séparés ou divorcés, fournir également : Original de la décision de justice statuant sur l'autorité parentale. Si deux domiciles (garde alternée), fournir les justificatifs de domicile aux noms des deux parents
- Dans le cas de parents non mariés : fournir l'acte de naissance mentionnant la reconnaissance par les deux parents avant l'âge de un an, et le cas échéant la décision de justice concernant l'autorité parentale
- Dans le cas d'un mineur sous tutelle : la décision du conseil de famille ou la copie de la décision de justice désignant le tuteur
- Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers : la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale
- Personne née à l'étranger : l'extrait d'acte de naissance est à demander au Service Central à Nantes par Internet sur le site : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html
- Si le représentant légal du mineur est hébergé chez des particuliers :
 - o 1 attestation d'hébergement établie sur papier libre par la personne qui héberge
 - o 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - o Pièce d'identité de la personne qui héberge

Dans certains cas le passeport est gratuit (changement d'adresse, erreur de l'administration, changement d'état civil, passeport n'ayant plus de page vierge, renouvellement d'un passeport non électronique établi entre le 26.10.2005 et le 3 mai 2006 en vue d'un voyage aux Etats-Unis...). **Il vous appartient de vérifier auprès de nos services au moment de la prise de rendez-vous si vous ressortez d'un cas de passeport gratuit afin de ne pas acheter inutilement un timbre fiscal.**